

# **Travail approfondi d'Earthworm Foundation sur les griefs visant la Socapalm (Dibombari)**

Mission d'investigation des allégations en relation avec  
les opérations de SOCAPALM Dibombari

Résumé des allégations & Recommandations  
31 Juillet 2023

## CONTEXTE

SOCAPALM Dibombari est l'un des six sites de la Socapalm, filiale du Groupe SOCFIN au Cameroun. Le 1er décembre 2016, le Groupe SOCFIN a rendu publique sa politique de gestion responsable et est devenu membre d'Earthworm Foundation en mars 2017. La version révisée datée du 30 Mars 2022, est articulée autour des principaux axes que sont : (i) l'engagement en faveur du développement local et rural en Afrique et en Asie, (ii) l'engagement envers les employés et les communautés, (iii) l'engagement envers notre planète et (iv) la transparence.

Malgré les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de ses engagements en matière de gestion responsable, les opérations du Groupe Socfin continuent de faire l'objet d'allégations sur le plan socio-environnemental de la part des médias internationaux et de la société civile locale et internationale ; ceci même dans les cas où le Groupe Socfin estime avoir publié des analyses et des réponses documentées aux plaintes concernées.

Afin de mieux comprendre les allégations faites par ReAct Transnational et l'Alliance Internationale des Riverains des plantations Socfin, Earthworm Foundation a été engagée par SOCFIN pour mener des enquêtes sur les opérations de SOCAPALM à Dibombari ; et Socfin s'est engagée à développer un plan d'action pour répondre de manière crédible à toutes les allégations qui sont étayées par des preuves.

Le travail à SOCAPALM Dibombari fait partie d'une enquête plus large sur les griefs que Earthworm Foundation entreprend à travers les opérations de Socfin, et qui est divisée en deux phases principales :

**Phase 1**, mars à juin 2023 : Les investigations se sont concentrées sur les griefs formulés à l'encontre de Salala Rubber Corporation (SRC) au Liberia et de SOCAPALM Dibombari au Cameroun.

**Phase 2**, à partir d'août 2023 : Investigations complémentaires sur les griefs soulevés concernant les opérations de Socfin au Cambodge, au Nigeria, en Sierra Leone, au Liberia et ailleurs au Cameroun.

Le présent résumé exécutif présente la synthèse de la mission effectuée par Earthworm Foundation (EF) du 31 mai 2023 au 8 juin 2023 à SOCAPALM Dibombari. Cette mission avait pour objectifs de :

1. Réaliser des investigations sur les allégations suivantes :
  - o Le harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes des villages riverains aux plantations de la SOCAPALM ;
  - o L'occupation des sites sacrés par les plantations ;
  - o Le manque de terres pour les moyens de subsistance / rétrocessions foncières ;

- La pollution de l'eau et les difficultés d'accès à l'eau potable ;
  - Les accès limités aux écoles et aux centres de santé.
2. Mettre en évidence des preuves factuelles relatives à chaque allégation (fondées ou non fondées).
  3. Formuler des recommandations d'amélioration.

## MÉTHODOLOGIE

D'un point de vue méthodologique, en marge de la revue documentaire, des rencontres et échanges ont eu lieu avec divers acteurs :

### Communautés riveraines aux opérations de SOCAPALM

L'équipe a visité les communautés et les camps de travailleurs autour et à l'intérieur des plantations de SOCAPALM Dibombari, où nous avons entendu les préoccupations et examiné les preuves par le biais de réunions communautaires / villageoises, de discussions de groupe, d'entretiens individuels et d'observations directes. L'équipe de EF a transmis à chaque communauté riveraine un courrier d'information sur la mission d'investigation d'Earthworm Foundation afin de solliciter leur participation, suivant les exigences du principe du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP). Cinq camps de travailleurs ont été visités et sur les sept communautés riveraines contactées, l'équipe EF a pu tenir des réunions d'échange avec les six communautés riveraines suivantes : Nkende, Souza, Bomono Gare, Mbonjo I, Mbonjo II et Bomono Ba Mbengue II.

### Organisation de la société civile locale

Pour l'enquête menée à la SOCAPALM Dibombari, Earthworm Foundation a contacté ceux ayant formulé les griefs afin de comprendre les préoccupations spécifiques et d'examiner les preuves à l'appui. Nous avons contacté plusieurs des organisations citées dans les documents partagés par ReAct et l'Alliance Internationale des Riverains des plantations Socfin (et d'autres dans le cadre de notre préparation à l'enquête). Nous avons expliqué notre relation avec Socfin et le travail d'enquête que nous entreprenons. Les organisations n'ont pas souhaité s'impliquer ou nous rencontrer pour en discuter en raison de contraintes de temps.

Une annonce publique concernant la mission d'investigation a été publiée à la fois sur le site web d'EF et Socfin, incluant une adresse email pour que y compris une adresse e-mail que n'importe qui puisse contacter les équipes EF pour poser des questions ou partager des informations ([socfin.investigation@earthworm.org](mailto:socfin.investigation@earthworm.org)).

## Autres parties prenantes rencontrées

L'équipe d'investigation a également tenue des réunions avec quelques employés de la SOCAPALM et l'équipe d'encadrement du site de Dibombari, les membres du Comité genre, les équipes en charge de la sécurité (G4S et Africa Security), l'équipe de gestion durable, l'équipe en charge de l'engagement avec les parties prenantes.

Les autorités administratives et les responsables des services déconcentrés, à savoir le Chef de service du district de santé de Dibombari, le Sous-Préfet de Fiko, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Kappa et les militaires ont été également rencontrés par EF.

Dans l'optique de statuer sur les questions de pollution, des analyses ont été effectuées sur des échantillons prélevés sur les rejets de condensats de l'usine et les eaux de rivière par un laboratoire agréé.

Les visites de terrain ont permis de valider ou non certaines informations collectées lors de la revue documentaire ou lors des entretiens individuels ou en groupes avec les différentes parties prenantes. L'équipe d'investigation a visité trois sites sacrés, deux écoles primaires et deux pompes à eau.

# RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS

N°	ALLEGATIONS	STATUT	OBSERVATIONS/EVIDENCES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR SOCAPALM
1	<b>Manque de terres pour les moyens de subsistance / rétrocessions foncières</b>	<b>Fondée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La pression foncière continue de s'accroître autour de la concession de SOCAPALM Dibombari. Ceci est liée à plusieurs facteurs, entre autres la dynamique démographique et l'expansion de la ville de Douala.</li> <li>▪ Il existe une disparité au sein de la communauté sur le niveau d'information relatif au processus de rétrocession.</li> <li>▪ Pour certaines communautés, les lenteurs du processus de rétrocession des terres seraient imputables à SOCAPALM.</li> <li>▪ Il ressort des échanges avec les communautés sur la problématique du manque de terres qu'il s'agit en réalité d'une insuffisance des terres.</li> <li>▪ Certaines communautés estiment que l'article 6 alinéa h du bail emphytéotique (à long terme) n'a pas été mis en œuvre lors des opérations de replanting. SOCAPALM pour sa part estime que cet article prête à confusion et nécessite des clarifications de la part des autorités administratives.</li> <li>▪ Le rapport d'état des lieux et la carte n'ont pas encore été transmis aux communautés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipe technique du MINDCAF en charge de l'examen des problèmes fonciers de la SOCAPALM.</li> <li>▪ Création par le Préfet du département Moungo de la Commission ad-hoc chargée de l'état des lieux et de la délimitation des parcelles supportant les plantations dans les arrondissements de Fiko et Dibombari.</li> <li>▪ Etat des lieux, cartes et rapports réalisés par le MINDCAF</li> <li>▪ Processus de rétrocession est en cours depuis plusieurs années.</li> </ul>
2	<b>Violences liées au genre/ harcèlement sexuel</b>	<b>Fondée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des dénonciations ont été faites à plusieurs reprises sur les cas de viol ou de harcèlement exercés sur les femmes.</li> <li>▪ Un cas de viol confirmé par un Médecin avec pour auteur un employé de la SOCAPALM s'est produit en 2021.</li> <li>▪ De manière générale, les investigations liées au viol et menées par SOCAPALM ont connu divers résultats :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Arrestation et condamnation du coupable par l'administration ;</li> <li>○ Rétractation des présumées victimes suite aux arrangements financiers entre la victime et l'agresseur ;</li> <li>○ Fuite des présumés coupables et des familles des victimes mettant ainsi fin à la poursuite des investigations.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SOCAPALM dispose d'une politique sur le harcèlement sexuel et les autres types de harcèlement en milieu de travail et des outils permettant de collecter et de traiter en interne les préoccupations en relation avec les violences liées au genre et le harcèlement sexuel</li> <li>▪ Mise en place du Comité genre (SOP + plan d'actions), formation de ses membres aux notions de genre</li> <li>▪ Des campagnes de sensibilisation sont organisées par le Comité genre.</li> <li>▪ Des investigations clairement documentées sont menées par le</li> </ul>

N°	ALLEGATIONS	STATUT	OBSERVATIONS/EVIDENCES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR SOCAPALM
			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certains membres du Comité genre ne sont pas formés sur le traitement et la gestion des cas de violences.</li> <li>▪ Certaines femmes des communautés ne sont pas informées sur l'existence et le fonctionnement du Comité genre au sein de la SOCAPALM.</li> <li>▪ Certains travailleurs ne connaissent pas le Comité genre ni comment le contacter en cas de besoin.</li> <li>▪ Les victimes dénoncent le manque de confidentialité dans le processus de traitement des plaintes relatives au harcèlement.</li> <li>▪ Il n'existe pas une procédure encadrant les interpellations réalisées par les équipes en charge de la sécurité.</li> <li>▪ Tentatives d'usurpation par des individus qui se présentent faussement comme des agents du Comité de Vigilance Villageois (CVV), y compris dans un cas de viol.</li> </ul>	<p>comité genre en cas de plaintes internes pour viol ou harcèlement...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibilisation par Socfin des équipes de sécurité présentes dans la concession (Africa security, G4S) aux droits humains et au harcèlement</li> </ul>
3	<p><b>Occupation des sites sacrés par les plantations</b></p>	<p><b>Fondée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certains sites sacrés sont situés dans les zones plantées.</li> <li>▪ Les plans de gestion des sites sacrés signés par Socapalm et les chefs de village existent, mais il n'y a aucune preuve de leur partage avec les communautés concernées.</li> <li>▪ Malgré les résultats des études HVC et la mise en place des actions du plan de gestions, certaines communautés estiment que la question des sites sacrés n'est pas bouclée.</li> <li>▪ Les rapports des investigations sur les litiges liés aux sites sacrés ne sont pas mis à la disposition des communautés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La cartographie sociale participative a été réalisée avec les communautés riveraines et cette activité a permis d'identifier les sites sacrés.</li> <li>▪ Les plans de gestion de ces sites sacrés ont été établis avec les communautés de manière participative et sont en cours de réalisation.</li> </ul>
4	<p><b>Pollution de l'eau par SOCAPALM</b></p>	<p><b>Partiellement fondée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EF a passé en revue l'approche de la SOCAPALM en matière d'échantillonnage et d'analyse de l'eau :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- SOCAPALM utilise un laboratoire indépendant agréé qui entreprend le prélèvement et l'analyse régulières de la qualité de l'eau dans l'ensemble de ses opérations.</li> <li>- Dans l'ensemble, les résultats de l'échantillonnage des eaux usées de 2022 Dibombari étaient conformes.</li> <li>- Les résultats de l'échantillonnage des eaux usées de mars 2023 pour Dibombari étaient également conformes.</li> </ul> </li> <li>▪ Les résultats des analyses de l'eau sont partagés avec les communautés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les rapports de monitoring des zones HCV sont disponibles</li> <li>▪ SOCAPALM est certifiée ISO 14001/2015</li> <li>▪ Les plans de gestion de l'eau sont évalués annuellement par l'organisme de certification RSPO</li> </ul>

N°	ALLEGATIONS	STATUT	OBSERVATIONS/EVIDENCES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR SOCAPALM
			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les communautés reconnaissent que la construction des lagunes a eu un impact positif sur la protection de l'environnement (qualité des eaux des cours d'eaux).</li> <li>▪ Une inspection de l'usine d'huile de palme à Dibombari a montré que les eaux usées étaient captées dans des bassins d'effluents et qu'il n'y avait aucun rejet de ces bassins.</li> <li>▪ Nous avons cependant identifié une seule source d'eaux usées provenant du condenseur qui contournait les bassins d'effluents.</li> <li>▪ Un échantillon prélevé à cet endroit et envoyé à un laboratoire agréé a révélé que les paramètres physico-chimiques de cet effluent n'étaient pas conformes.</li> </ul>	
5	<b>Difficultés d'accès à l'eau potable</b>	<b>Fondée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'adduction à l'eau potable exigée par le PGES reste une des demandes assez récurrentes au sein des communautés. Cependant, nous constatons que la SOCAPALM s'engage à réaliser ces infrastructures de base mais qu'ils n'ont pas de véritable programme de mise en œuvre (standard, budget, échéancier/délai de réalisation...).</li> <li>▪ Le rapport de suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale du 2nd Semestre 2022 transmis par SOCAPALM au Délégué Départemental du MINEPDED du Moungo le 07/03/2023 affiche un taux de réalisation à 25% en matière d'adduction en eau potable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les forages disponibles dans les camps des travailleurs situés à proximité des villages riverains sont accessibles à tous.</li> <li>▪ Des analyses régulières sont faites sur les eaux destinées à la consommation.</li> <li>▪ La SOCAPALM a accompagné plusieurs communautés dans leur démarche d'accès à l'eau potable : cas des villages Mbonjo et Bomono Ba Mbengue 2.</li> </ul>
6	<b>Accès limités aux écoles construites par la SOCAPALM</b>	<b>Non fondée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir les actions mises en œuvre par SOCAPALM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les écoles sont accessibles à tous. Les statistiques montrent que les élèves sont aussi bien des enfants des villages riverains que des enfants des travailleurs de la SOCAPALM.</li> <li>▪ Les écoles reçoivent des paquets minimums et vingt-sept enseignants des écoles situées dans la concession de SOCAPALM sont payés par la SOCAPALM.</li> </ul>



N°	ALLEGATIONS	STATUT	OBSERVATIONS/EVIDENCES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR SOCAPALM
7	<b>Accès limités aux centres de santé SOCAPALM</b>	<b>Non fondée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Voir les actions mises en œuvre par SOCAPALM</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ SOCAPALM offre des consultations gratuites aux employés et aux riverains. Les médicaments sont gratuits pour les employés. Les riverains ayant bénéficié d'une consultation reçoivent une ordonnance et achètent leurs médicaments dans les pharmacies privées.</li><li>▪ En cas d'urgence, les soins gratuits sont administrés aux riverains. Les statistiques du centre médical d'entreprise montrent clairement que des riverains sont consultés au centre de santé de SOCAPALM</li></ul>



## RECOMMANDATIONS

ALLEGATIONS	RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES
<p><b>1. Rétrocessions foncières</b></p>	<p>1.1 Envisager l’avenir des plantations actuelles de la concession SOCAPALM Dibombari au regard des menaces liées au contexte en y intégrant entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*La dynamique démographique ;</li> <li>*L’expansion fulgurante de la ville de Douala ;</li> <li>*La sécurisation du patrimoine foncier ;</li> <li>*Le modèle d’approvisionnement de l’usine (plantations SOCAPALM, business partnership avec les Producteurs locaux, etc.).</li> </ul> <p>1.2 Obtenir de l’administration des clarifications sur l’article 6 alinéa h du bail emphytéotique et intégrer ces clarifications dans la stratégie de replanting. Obtenir de l’administration des clarifications sur l’article 6 alinéa h du bail emphytéotique et intégrer ces clarifications dans la stratégie de replanting.</p> <p>1.3 Poursuivre la socialisation des communautés sur le processus de rétrocession dans l’optique de collecter et de traiter systématiquement les préoccupations soulevées et surtout d’aboutir à des accords en vue de l’élaboration des cartes définitives. La transparence est un facteur clé dans la réussite du processus.</p> <p>1.4 Evaluer les rétrocessions déjà réalisées et s’inspirer des leçons apprises lors de ces rétrocessions pour améliorer le processus en cours (protocole de gestion des espaces rétrocedés,...).</p> <p>1.5 Mettre sur pied un système permettant de diffuser l’information relative au processus de rétrocession à l’ensemble de la communauté.</p>
<p><b>2. Harcèlement sexuel</b></p>	<p>2.1 Intensifier la communication auprès des travailleurs et des riverains sur l’existence du Comité genre, son rôle et ses activités.</p> <p>2.2 Multiplier et rendre accessible les canaux de transmission des informations au Comité genre.</p> <p>2.3 Mettre en place des relais du Comité genre dans toutes les communautés riveraines.</p> <p>2.4 Renforcer la communication autour de l’identité des relais du Comité genre, qui existe déjà, au niveau des Camps des travailleurs</p> <p>2.5 Renforcer les capacités techniques des membres du Comité genre notamment sur la gestion des cas de violence</p> <p>2.6 Assurer la grande discrétion sur le processus de traitement des plaintes liées aux cas de viol ou aux cas de harcèlement sexuels (limiter</p>

	<p>le nombre de personnes qui interviennent dans le processus de gestion de la plainte, de la réception à la finalisation des enquêtes...)</p> <p>2.7 Elaborer et mettre en œuvre une procédure encadrant les interpellations des potentiels suspects par les agents en charge de la sécurité.</p> <p>2.8 Veiller à ce que les agents CVV soient connus et identifiables par les communautés.</p> <p>2.9 S'assurer que l'ensemble des agents de sécurité y compris les militaires sont imprégnés des engagements de SOCAPALM.</p>
<b>3. Sites sacrés</b>	<p>3.1 Mettre à la disposition des communautés les plans de gestion des sites sacrés validés.</p> <p>3.2 Partager avec les communautés les rapports des investigations sur les litiges liés aux sites sacrés</p>
<b>4. Pollution de l'eau</b>	<p>4.1 Procéder au traitement des effluents du condensat avant leur rejet dans la nature.</p>
<b>5. Difficultés d'accès à l'eau potable</b>	<p>5.1 Procéder à l'analyse des besoins en infrastructures pour assurer l'accès à l'eau potable des communautés voisines de Dibombari.</p> <p>5.2 Elaborer et mettre en œuvre un programme de réalisation des infrastructures de l'eau sur le long terme et procéder à l'évaluation périodique du niveau de mise en œuvre de ce programme.</p>
<b>6. Accès limités aux centres de santé SOCAPALM</b>	<p>6.1 Communiquer de manière permanente et efficace à l'ensemble des communautés sur les opportunités qu'offre le centre médical de SOCAPALM (inviter l'équipe médicale à certaines réunions avec les communautés...).</p>
<b>7. Gestion des plaintes et des requêtes</b>	<p>7.1 Clarifier le mode de gestion des plaintes formulées lors des bipartites et intégrer dans le registre de suivi toutes les plaintes concernant le site.</p> <p>7.2 Communiquer systématiquement aux communautés les décisions prises par SOCAPALM après analyse de leurs requêtes afin d'éviter des confusions.</p>
<b>8. Logements des travailleurs</b>	<p>8.1 Poursuivre la rénovation des logements des travailleurs et décider si certaines maisons sont habitables ou doivent être remplacées.</p>
<b>9. Entrepreneuriat Local</b>	<p>9.1 Communiquer de manière transparente sur les opportunités de sous-traitance pour les entreprises locales</p> <p>9.2 Engager la réflexion sur un processus d'accompagnement des riverains dans l'entrepreneuriat à travers la sous-traitance tout en respectant les exigences légales.</p> <p>9.3 Veiller à la conformité légale des CVV (mise à disposition des EPI appropriés, contrats de travail, CNPS...) et mettre en place un mécanisme de surveillance de cette conformité.</p>

## CONCLUSION

Des preuves factuelles relatives à chaque allégation (fondées ou non fondées) ont été mises en évidence ce qui a permis à l'équipe en charge des investigations de formuler des recommandations qui seront intégrées dans le plan d'action. Parmi les sept (7) allégations qui ont fait l'objet d'une investigation, quatre (4) d'entre elles étaient fondées, une (1) partiellement fondée et deux (2) non fondées sur la base exclusivement des informations acquises lors de notre visite.

De manière générale, les communautés rencontrées reconnaissent que des améliorations ont été apportées par SOCAPALM en termes d'engagement avec les communautés, bien qu'il soit nécessaire de renforcer le système de diffusion de l'information à tous les membres de la communauté. La question foncière reste une préoccupation majeure pour toutes les parties (communautés, SOCAPALM, administration) et nécessitera une approche plus inclusive et transparente.

Enfin, il est important de structurer une approche de développement inclusif en établissant un programme de mise en œuvre des infrastructures sociales qui tienne compte de la disponibilité des ressources et des besoins des communautés, en diffusant des offres de sous-traitance à toutes les communautés afin de favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs, et en mettant en place un programme d'appui aux jeunes entrepreneurs.